POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 241
septembre 2013 - 5,50 €

DOSSIER

Pascal Pavani/AFP

APRÈS LA CATASTROPHE LE MAILLOT JAUNE DE LA SOLIDARITÉ VA AUX PYRÉNÉES

Mobilisation efficace pour sauver le régime des ZRR

POLMY/FOTOLIA.COM

Elus et organisations agricoles de massif coordonnent leur action sur la PAC

DR

Entretien avec Gilles Brégant : « Les nouvelles chaînes TNT partout en montagne mi-2015 »

NUMÉRO
241
SEPTEMBRE 2013

À LA UNE : L'étape de la solidarité

Parce que le Tour de France ne serait rien sans les paysages traversés et le public rencontré au bord des routes, les coureurs de la 100e édition ont tenu à rendre un hommage appuyé aux sinistrés de la catastrophe survenue au mois de juin dans les Pyrénées en faisant don de toutes leurs primes de la 9e étape, Saint-Girons - Bagnères-de-Bigorre. Un geste unanimement apprécié par les Pyrénéens.

Photo : Bernard Papon/Presse Sports

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | Frédérique Massat, *présidente de l'ANEM, députée de l'Ariège*

Assemblée nationale 2013

MONTÉE EN PUISSANCE

« Si le programme de la rentrée s'annonce particulièrement chargé pour les élus que nous sommes, avec la poursuite de la discussion de textes législatifs aux enjeux importants et la perspective des échéances électorales majeures que seront l'an prochain les élections municipales et européennes, l'été qui s'achève aura été bien rempli.

En matière de contacts ministériels, nous avons appuyé auprès du ministre de l'Agriculture les demandes des organisations agricoles de massif, rencontré le ministre des Affaires européennes pour qu'il défende à Bruxelles l'émergence d'une politique européenne de la montagne, et saisi le ministre de l'Ecologie pour l'alerter sur les prédations de l'ours, incompatibles avec le maintien du pastoralisme en montagne. Nous nous sommes montrés tout aussi présents dans les travaux législatifs. Qu'il s'agisse de la représentation des territoires de montagne au Haut Conseil des territoires, au niveau national, et dans les conférences territoriales de l'action publique, au niveau régional, ou bien du sauvetage des zones de revitalisation rurale. La délimitation de ces dernières s'annonçait en effet sérieusement révisée à la baisse. Ces avancées notables pour la montagne, dans un contexte global d'arbitrages toujours plus tendus et difficiles, sont la preuve que la mobilisation et la vigilance des élus de la montagne peuvent être d'une efficacité enviable.

Galvanisés par ces résultats, restant à votre écoute, notre énergie et notre détermination sont intactes pour poursuivre l'action au service de la spécificité de nos territoires, et nous vous souhaitons la même ardeur pour la conduite de vos projets dans vos circonscriptions respectives. Bonne rentrée à tous ! »

SOMMAIRE

7 DOSSIER PYRÉNÉES

La prévention des risques à l'épreuve des faits

- La vie a repris son cours
- Chantal Robin-Rodrigo : « Les montagnards pyrénéens ont besoin de vous »
- Questions à Jeanine Dubié
- Le dispositif des pouvoirs publics pour la reconstruction
- Tribune libre à Jean-Yves Lasplaces
- La solidarité a joué à tous les niveaux
- Le service de prévision des crues restructuré depuis le 1er juillet
- Tout sera-t-il reconstruit ?

3 ACTUALITÉ
La loi ALUR mise en chantier durant l'été
L'ANEM obtient deux avancées sur le projet de loi de décentralisation
La commission permanente du CNM délocalise ses réunions
L'ours fait à nouveau parler de lui
Eric Delzant, dernier délégué pour la DATAR
Disparition du maire de Bagnères-de-Bigorre

4 ACTUALITÉ DES MASSIFS

5 L'ENTRETIEN
Gilles Brégant : « Les nouvelles chaînes TNT partout en montagne mi-2015 »

6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Une mobilisation efficace sauve le régime des zones de revitalisation rurale
Repères : Les critères de classement en ZRR

12 AGRICULTURE
Les élus et les organisations agricoles de massif coordonnent leur action pour la mise en place de la future PAC
Recours plus restrictif au bromadiolone pour lutter contre les campagnols

13 TRANSPORTS
Le rapport Duron allège le SNIT
Les infrastructures intéressant la montagne d'ici 2030

14 VIE DE L'ANEM
Comité directeur du 18 juillet
L'Association reçue par le ministre des Affaires européennes
Le ministre de l'Agriculture apporte des précisions sur la future PAC
L'élu du mois : Alain Fauré, député de l'Ariège

15 ÉCHOS DU PARLEMENT

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.
Dépôt légal : septembre 2013

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

La loi ALUR mise en chantier durant l'été

Déposé le 26 juin sur le bureau de l'Assemblée nationale, le projet de loi relatif à l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) a été examiné en commission courant juillet. Le texte, qui sera débattu en séance le 10 septembre en première lecture, a été l'objet de nombreuses précisions, particulièrement sur la partie urbanisme.

Le rapport adopté le 23 juillet par la commission des Affaires économiques apporte au texte de nombreuses précisions qui lui faisaient défaut.

La commission a tout d'abord marqué sa volonté d'intégrer pleinement l'urbanisme commercial aux documents d'urbanisme. Elle a ensuite « durcit » certaines conditions en matière de biodiversité et de consommation d'espace : ainsi, la biodiversité se rajoute aux enjeux que doivent prendre en compte les rapports de présentation et de diagnostic des schémas de cohérence territoriale (SCOT) comme des plans locaux d'urbanisme (PLU), et les objectifs de consommation de l'espace devront être chiffrés, c'est-à-dire précisément quantifiés.

S'agissant de la protection accrue des terres agricoles, on relèvera en matière de bâtiments agricoles, un amendement autorisant leur changement d'affectation… sous réserve notamment que celui-ci n'en compromet pas la vocation agricole.

Une modification majeure et pragmatique de la commission a été d'allonger les délais de mise en œuvre du texte. La caducité des plans d'occupation des sols (POS) est ainsi repoussée d'un an (au 31 décembre 2015) et les collectivités locales disposeront de trois ans (au lieu d'un) pour mettre conformité leur PLU ou leur carte communale avec un nouveau SCOT.

Enfin, si l'article instituant le PLU intercommunal a été accepté à l'unanimité, plusieurs amendements adoptés viennent faciliter une vraie coconstruction de la politique locale en matière d'urbanisme, notamment l'adoption du plan à la majorité des deux tiers, un débat annuel sur l'évolution du document, le droit des communes à demander un schéma de secteur, et un recours possible auprès d'une commission départementale de conciliation.

ÉRIC DELZANT, DERNIER DÉLÉGUÉ POUR LA DATAR

DR

Annoncée fin 2012, la fusion de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), avec l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACsé), et le Comité interministériel des villes (CIV), en un commissariat général à l'égalité des territoires, est prévue pour début 2014.

Dans cette perspective, Eric Delzant, préfet de la Région Auvergne, chargé de la préfiguration de ce nouveau commissariat, a été nommé délégué interministériel à la DATAR, à compter du 12 août 2013.

DISPARITION DU MAIRE DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

DR

Peu après avoir accueilli dans sa commune (le 7 juillet) le Tour de France et le président de la République, Rolland Castells a été foudroyé en pleine rue par une crise cardiaque à quelques jours de son 66e anniversaire. Passionné de rugby et d'apiculture, maire de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) depuis 1989 et conseiller général de son canton, il était unanimement apprécié pour son caractère entier aussi bien que pour son humanisme, constamment combatif et constructif. Ses obsèques, le 8 août, se sont déroulées en présence d'un grand nombre d'élus et de personnalités pyrénéennes venus lui rendre hommage et d'une foule émue et recueillie. *PLM* présente à son épouse et à tous les membres de sa famille ses plus sincères condoléances.

L'ANEM OBTIENT DEUX AVANCÉES SUR LE PROJET DE LOI DE DÉCENTRALISATION

Le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 23 juillet. Après plusieurs mois d'échanges constructifs avec le gouvernement, l'Association a réussi à faire valoir la justesse de ses arguments concernant le Haut Conseil des territoires (HCT) et la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP).

Le HCT, nouvelle instance de dialogue, assurera la cohérence entre les différentes politiques publiques associant l'Etat et les collectivités territoriales. La formation plénière du Haut Conseil des territoires permettra une représentation des territoires de montagne qui disposeront d'un siège à part entière.

La CTAP a pour objet de rationaliser l'action publique au travers des « conventions territoriales d'exercice concerté » que les collectivités pourront élaborer de manière souple au sein de la Conférence territoriale. Une fois encore, l'Assemblée nationale a simplifié la composition des conférences territoriales pour éviter des assemblées pléthoriques tout en intégrant un représentant de la montagne, le cas échéant.

Il était essentiel pour Frédérique Massat, la présidente de l'ANEM, que la spécificité des territoires de montagne, consacrée par la loi Montagne du 9 janvier 1985, soit prise en compte dans la composition du HCT et de la CTAP. Les élus de la montagne veilleront au maintien de ces avancées majeures lors de l'examen du texte en seconde lecture au Sénat, dès la fin du mois de septembre.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CNM DÉLOCALISE SES RÉUNIONS

Réunie le 11 juillet au foyer culturel de L'Argentière-La Bessée (Hautes-Alpes), la nouvelle commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) s'est mise au travail en peaufinant son futur règlement intérieur (qui fera l'objet d'une concertation par écrit des membres du CNM). Elle mettra en place quatre groupes de réflexion thématiques : Europe et contractualisation ; Tourisme et montagne ; Loi Montagne et décentralisation ; Agriculture et forêts. Les premiers résultats de l'étude sur la typologie des stations de montagne ont été présentés. La base de données qui en résulte, décryptant 300 stations au travers de 128 variables, sera téléchargeable sur le site de la DATAR.

Enfin, la commission a adopté deux motions, la première demandant une mobilisation suffisante des crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) sur les prochaines conventions interrégionales de massif, la seconde relative à l'impact de l'adaptation des rythmes scolaires sur le calendrier des vacances et défendant une meilleure prise en compte de l'activité touristique de montagne.

La prochaine réunion de la commission permanente devrait se tenir en Haute-Loire, le 28 novembre, à Saint-Bonnet-le-Froid.

L'OURS FAIT À NOUVEAU PARLER DE LUI

PHILETOOM/FOTOLIA.COM

En dépit d'une sortie d'hibernation tardive et d'une station prolongée des troupeaux sur les plus basses terres d'estive du fait des rigueurs de l'hiver, les prédations d'ovins imputables à l'ours ont rapidement repris en juillet, et dépassé la trentaine à la mi-août, relançant l'amertume et l'exaspération des éleveurs du Couserans, en Ariège.

Tandis que l'Association pour la sauvegarde du patrimoine Ariège-Pyrénées (ASPAP) appelait à l'organisation d'une battue anti-ours le 27 juillet, l'ANEM adressait par courrier au ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, Philippe Martin, une demande d'audience et la mise en place dans les meilleurs délais de mesures de cantonnement de l'ours ainsi que le financement de mesures d'urgence en faveur du secteur pastoral pyrénéen.

JURA : LES DÉFIBRILLATEURS MIS EN LIGNE

Dans le Jura, une soixantaine de communes sont situées à plus de 20 minutes d'un centre de secours des sapeurs-pompiers. Une distance bien trop grande pour espérer qu'une victime survive en cas de malaise cardiaque. Pour pallier ce manque, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Jura a lancé un dispositif inédit : le réseau Défibril-Jura. Ce site Internet recense les défibrillateurs du département pour permettre à n'importe quel citoyen de pratiquer les premiers soins en attendant l'arrivée des secours.

Le SDIS organise également des soirées d'information et de formation gratuites dans les villages à la demande des élus qui le souhaitent. Le dispositif est soutenu par le conseil général du Jura, qui subventionne l'achat de ce type d'appareil à hauteur de 1 000 €, soit près de la moitié de son coût total et vise à en équiper la moitié des communes du massif d'ici la fin de l'année.

Une centaine de communes jurassiennes en sont déjà équipées, comme le montre la carte consultable en ligne.

Plus d'info : www.defibril-jura.fr

PYRÉNÉES : SUCCÈS POUR LA 10E ÉDITION DE LUDOVIA À AX-LES-THERMES

Du 26 au 29 août s'est déroulée l'université d'été Ludovia : rendez-vous unique sur l'école numérique en France qui permet aux professionnels et usagers de l'éducation de se rencontrer. Organisée par le conseil général de l'Ariège et son agence de développement économique Ariège Expansion, Ludovia propose des colloques et des séminaires destinés aux collectivités locales, ainsi que des ateliers pratiques. En 2012, l'académie d'Aix-Marseille a présenté, lors d'un ExplorCamp (1), son usage du Notebook (2), et la poursuite de l'objectif « zéro papier ». Toujours dans la même thématique, les participants ont été invités lors des ateliers FabCamps (3), à construire un cours d'histoire-géographie sur tablette tactile. Lors de cette 10e édition « Imaginaire et promesses du numérique », des tables rondes et des ateliers autour de la culture numérique ont été organisés. Le 27 août, des professeurs de langues vivantes de l'académie de Toulouse ont assuré une démonstration et une explication de l'usage du numérique, comme celui du dictionnaire électronique, pour l'apprentissage des langues.

Plus d'info : www.ludovia.org

- (1) Plusieurs mini-ateliers de réflexion limités dans le temps.
- (2) Ordinateur portable de petite taille.
- (3) Ateliers de fabrication à l'aide du numérique.

CORSE : INITIATIVE EUROPÉENNE POUR VALORISER LA PRODUCTION AGRICOLE

Depuis Corte, six étudiants étrangers travaillent sur le développement de nouveaux modes de distribution et de commercialisation des produits corses en circuit court. Réunis dans le cadre du programme de coopération transnationale Youth Eye, six jeunes gens de nationalités différentes, entre 24 et 29 ans, travaillent sur la valorisation des productions locales par et pour les territoires du centre Corse. Un projet ambitieux auquel participe le groupe d'action local (GAL) Leader Centru di Corsica, en partenariat avec les Grecs du Gal Agency Development of Achaia et les Vauclusiens du GAL Une autre Provence, installés à Vaison-la-Romaine (Vaucluse).

Parmi les objectifs poursuivis, le développement de nouvelles voies courtes de commercialisation des productions locales, d'où l'importance de la diversité des formations universitaires des étudiants présents. Marketing, informatique, économie, tourisme, sociologie, communication sont au programme pour proposer un modèle économique capable de structurer les acteurs et de favoriser de nouveaux débouchés de commercialisation, tout en tenant compte des connaissances et pratiques traditionnelles.

Plus d'info : www.wmaker.net/galcentru

ALPES : Le département de la Savoie aide les collectivités à se constituer des réserves foncières

Le 15 septembre se clôturera l'appel à projet en faveur de la constitution par les collectivités de réserves foncières stratégiques à long terme lancé par le conseil général de Savoie.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la mise en cohérence des politiques du département en faveur du fonciers et doit permettre l'anticipation de projets stratégiques à long terme.

Par opposition aux acquisitions préopérationnelles, fondées sur un projet aux caractéristiques déjà définies, ces réserves foncières sont constituées par l'achat de terrains qui donneront lieu à un échange ou à un aménagement effectif en vue de leur utilisation définitive à long terme. Il s'agit de terrains non bâtis situés en zones à urbaniser (AU), en zones A (agricoles) et N (naturelles) de plans locaux d'urbanisme (PLU), et de zones déjà urbanisées, en raison du caractère, de la configuration ou de la localisation particulière des lieux. La même éligibilité est reconnue aux zones U (urbanisées) ou N des cartes communales.

Ce dispositif subventionnera forfaitairement au profit de l'acquéreur – commune, établissement public de coopération intercommunale (EPCI), établissement public foncier local (EPFL) – le coût de portage du foncier (frais financiers) en couvrant le montant des intérêts sur 15 ans, calculé forfaitairement sur la base d'un taux de 3 % maximum par an de subvention.

Plus d'info : http://www.cg73.fr/aides-et-service-fiche/432/id_aide/432/3144-actualites.htm

MASSIF CENTRAL : SARRANS PRÉPARE SA VIDANGE

La vidange des 296 milliards de m³ du barrage de Sarrans (Aveyron), prévue en 2014, est déjà préparée. Une nouvelle galerie de 120 m de long et de 5,5 m de diamètre a été aménagée et les déblais du chantier serviront l'an prochain à réaliser la piste d'accès au fond de la retenue du barrage.

EDF accompagne ces opérations d'une campagne d'information du public et de dialogue avec les agents socio-économiques localement impliqués. La rencontre « Cercle rivière et territoire » du 12 juin a anticipé la concertation, permis d'informer et de collecter les avis des représentants des acteurs locaux, ainsi que d'envisager une certaine codécision, voire une gouvernance financière, s'agissant de la dimension touristique et événementielle de l'opération. Travaillée très en amont, celle-ci a fait l'objet d'un plan d'action sur trois ans réunissant tous les acteurs du territoire sous forme d'ateliers. D'autres ateliers de concertation sont également mis en place pour traiter les questions environnementales. Ces initiatives sont complétées par une campagne de communication à destination du grand public.

DR

C'est le territoire entier qui se trouve ainsi mobilisé sur le sujet et s'approprie la méthode de travail proposée en la faisant fructifier.

Plus d'info : www.unerivieretunterritoire.edf.com

VOSGES : UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION BIENTÔT EN SERVICE

Deux agriculteurs installés en groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) à Ban-de-Laveline, commune de 1 300 habitants étagée entre 400 et 1 000 m d'altitude, non loin de Saint-Dié, sont à l'origine d'une unité de méthanisation qui devrait entrer en service d'ici décembre et générer une vingtaine d'emplois indirects. Encouragé par la sous-préfecture de Saint-Dié et financièrement soutenu par la communauté de communes du Val de Galilée (10 communes pour 3 915 habitants), le projet a mis cinq ans pour venir à bout des études préalables et du montage financier. Le GAEC a constitué, avec la communauté de communes et six autres exploitations, une société d'économie mixte (SEM) qui gérera l'unité. Outre les effluents d'élevage des sept exploitations, les cinq « garages » destinés à fabriquer le méthane recevront les déchets verts de la déchetterie voisine. L'équipement permettra de réduire les émissions de CO_2 de l'ordre de 500 tonnes par an (l'équivalent de 270 voitures parcourant 15 000 km par an), fournissant l'équivalent de la consommation électrique de 360 foyers.

Il devrait alimenter en chauffage et/ou en eau chaude une vingtaine de maisons ainsi que le séchoir à fourrage de l'exploitation. Hors fenaison, celui-ci sera exploité pour la fabrication de panneaux isolants en chaux et en chanvre, dont le temps de séchage est long, ainsi que pour la culture de la spiruline, une algue d'eau douce servant de complément alimentaire, qui nécessite une eau légèrement chauffée pour se développer.

Demande d'info : contact@val-de-galilee.fr

Gilles Brégant : « Mi-2015, tous les territoires de montagne bénéficieront des nouvelles chaînes de la TNT »

Gilles Brégant, originaire de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), est directeur général de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) depuis 2011. Auparavant, il était directeur des technologies au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il s'est notamment beaucoup impliqué dans le passage au tout numérique de la télévision. Au travers de cette activité, Gilles Brégant a appris à mieux connaître l'ANEM et travailler avec elle.

DR

HELENEDEVUN/FOTOLIA.COM

L'ANFR est chargée la gestion de toutes les bandes de fréquences en France, qu'elles servent aux télécoms, à l'audiovisuel, au ministère de la Défense et à celui de l'Intérieur, au contrôle des crues (Environnement) ou à Météo France… L'Agence a également un rôle de contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques. L'ANFR répond d'ailleurs régulièrement aux sollicitations des élus qui souhaitent un éclairage technique lors de débats publics qu'ils organisent sur ce sujet.

PLM : Les territoires de montagne posent-ils des problèmes particuliers à l'Agence nationale des fréquences ?

Gilles Brégant : Pour les fréquences, il n'y a pas plus de difficultés en montagne qu'ailleurs, mais la situation est différente. En plaine, les émetteurs sont peu nombreux et les problèmes de réception se produisent souvent en limite de portée.

En montagne, les problèmes de portée ne sont pas nombreux parce que le relief s'interpose ; mais il y a beaucoup plus d'antennes qu'en plaine. En revanche, dans ces zones, certains sites sont très coûteux à construire, avec des adductions électriques longues, elles-mêmes assez onéreuses. Les équipements doivent être adaptés à tous les temps, et il faut entretenir un chemin pour y accéder.

Des aides financières sont prévues pour les foyers qui seraient contraints d'adapter leur équipement.

Dans ces conditions, il est utile de mutualiser certains sites, en concevant des plans de déploiement qui permettent de mettre sur le même pylône les antennes utiles pour la télévision, et peut-être aussi demain l'acheminement du très haut débit.

PLM : A ce propos, l'information est-elle suffisante ?

G. B. : Il nous faut toujours améliorer l'information des élus sur ce qu'il va se passer, comme l'arrivée de nouvelles chaînes de télévision en haute définition qui vont bientôt être déployées dans les zones de montagne. Le très haut débit mobile (4G) s'étend également rapidement, comme nous pouvons le constater à travers notre observatoire mensuel du déploiement des réseaux mobiles.

Sur certaines bandes, notamment celle des 800 MHz, qui est mitoyenne de la télévision numérique terrestre (TNT), il peut se produire des brouillages. Avec les opérateurs de télécommunications, l'ANFR a identifié des solutions pour rétablir la réception.

Pour expliquer tout ce mécanisme, nous comptons beaucoup sur l'intermédiation des élus puisque, en particulier dans les villages, c'est vers eux que les usagers se tournent. Au sein de l'ANFR, c'est Isabelle Hautbois qui s'occupe de la relation avec les élus.

PLM : Quelles sont les conséquences de l'arrivée des nouvelles chaînes de télévision sur le réseau ?

G. B. : Cela impose de réaménager des fréquences pour faire de la place à ces nouvelles chaînes. Dans le plan de déploiement mis en place, les zones de montagne sont plutôt dans la deuxième partie du programme afin de laisser le temps nécessaire à TDF et ses concurrents d'équiper leurs sites, compte tenu également des aléas de la météo qui peuvent rendre les travaux plus longs. L'objectif est qu'elles soient toutes équipées mi-2015. Il faut toutefois noter que les nouvelles chaînes arriveront dès la fin du mois de septembre dans les zones de montagne des départements des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Les chaînes de la TNT ont mis en place une communication à ce sujet, et l'ANFR a pour mission de s'assurer que tout se passe bien chez les téléspectateurs. L'ANFR accorde par ailleurs des aides financières pour les foyers qui seraient contraints d'adapter leur équipement (changement ou réorientation d'antenne râteau, acquisition d'une parabole…) afin de retrouver une bonne réception de la télévision.

Zones de revitalisation rurale

Une mobilisation efficace sauve le régime

Avec près de deux ans de retard, la liste des communes classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) a enfin été publiée au *Journal officiel* dans le courant de l'été. Encore a-t-il fallu deux arrêtés successifs (datés du 10 et du 24 juillet), afin que le second, grâce à l'intervention énergique d'élus de la montagne, réintègre dans le zonage les centaines de communes dont le premier arrêté les avait exclues.

Les zones de revitalisation rurale regroupent depuis 1995 des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières *(voir « Repères » ci-dessous)* où s'appliquent des mesures d'exonération pour les entreprises et des majorations de dotations pour la collectivité. Ce classement doit être régulièrement actualisé afin de s'aligner sur les données démographiques récentes.

La nouvelle liste rattrape la quasi-totalité des communes de montagne déclassées et en incorpore près de 900 nouvelles.

L'actualisation de juillet tient compte du décret du 26 juin qui a permis d'élargir les critères démographiques et les seuils de densité conditionnant le classement. Sur les 6237 communes de montagne, 3640 étaient jusqu'ici classées en ZRR (soit 58 %). Au vu de la liste annexée à l'arrêté du 10 juillet, l'ANEM a établi que 613 d'entre elles en seraient exclues contre 165 nouvellement classées.

Sans contester la légitimité de réviser le classement pour rendre éligibles certaines communes qui remplissaient toutes les conditions, l'ANEM s'est étonnée que certaines communes ne soient plus classées alors même qu'elles remplissent les conditions d'éligibilité.

Plusieurs élus se sont insurgés contre ce classement, notamment la présidente de l'Association, Frédérique Massat, qui a rappelé que l'ANEM n'a pas été consultée par la DATAR [1] malgré « ses demandes insistantes », ou encore Jean-Pierre Bel, président du Sénat, qui a vu dans ce classement un « cas flagrant de bureaucratie excessive ». Ils sont intervenus auprès du Premier ministre pour souligner l'impact négatif pour les entreprises et les associations qui bénéficiaient jusque-là de ce régime.

Suite à cette mobilisation conjointe, le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale a annoncé, le 23 juillet, qu'un nouvel arrêté réintégrera les communes rendues inéligibles. Ce dernier a été signé dès le lendemain et publié au *Journal officiel* du 26 juillet avec effet rétroactif au 1er juillet [2].

Non seulement la liste complémentaire rattrape la quasi-totalité des communes de montagne déclassées, mais elle en incorpore près de 900 nouvelles (tous territoires confondus), les plus fortes progressions s'enregistrant notamment dans les départements de la Saône-et-Loire, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle et du Jura. Cet accroissement substantiel du zonage ZRR est bien le résultat de l'attachement des élus de la montagne à ce régime et la preuve de l'utilité qu'ils lui reconnaissent.

Les nouveaux arrêtés de classement sont consultables sur le site www.legifrance.fr

- (1) Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.
- (2) Voir le communiqué de presse de l'Association sur www.anem.org

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES COMMUNES CLASSÉES DANS LES DÉPARTEMENTS DE MONTAGNE

Départements	Communes classées en 2011	Nb. de communes classées en 2013		
		10 juillet	10 et 24 juillet	Évolution de 2011 à 2013
01	11	0	11	00
03	21	21	21	0
04	137	109	146	+9
05	131	107	129	-2
06	47	23	47	0
07	148	103	149	+1
09	211	135	214	+3
11	157	159	159	+2
12	215	241	244	+29
15	242	247	249	+7
19	173	137	179	+6
2A	50	36	52	+2
2B	89	133	137	+48
21	5	5	5	0
23	91	91	91	0
25	144	126	144	0
26	167	150	175	+8
30	62	45	62	0
31	76	31	76	0
34	63	52	65	+2
38	49	38	60	+11
39	66	60	85	+19
42	44	45	45	+1
43	179	182	182	+3
46	49	49	49	0
48	184	185	185	+1
54	4	0	4	0
57	0	0	0	0
58	26	26	26	0
63	221	221	228	+7
64	130	130	130	0
65	201	93	201	0
66	63	51	65	+2
67	0	0	0	0
68	0	0	0	0
69	13	13	13	0
70	10	10	10	0
71	23	17	23	0
73	32	25	32	0
74	0	0	0	0
81	59	51	61	+2
82	2	2	2	0
83	10	9	10	0
84	12	13	13	+1
87	19	17	19	0
88	3	3	3	0
89	1	1	1	0
90	0	0	0	0
Total	**3 640**	**3 192**	**3 820**	**+162**

Sources : *Journal officiel*

REPÈRES

LES CRITÈRES DE CLASSEMENT

Le paragraphe II de l'article 1465 A du code général des impôts définit les ZRR : « Les zones de revitalisation rurale comprennent les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre, incluses dans un arrondissement ou dans un canton caractérisé par une faible ou très faible densité de population et satisfaisant à l'un des trois critères socio-économiques suivants :

- un déclin de la population constaté sur l'ensemble de l'arrondissement ou du canton ou dans une majorité de leurs communes, dont le chef-lieu ;
- un déclin de la population active ;
- une forte proportion d'emplois agricoles ».

La quantification de certains de ces critères est fixée par décret, le dernier (abrogeant celui de 2005) étant le décret n° 2013-548 du 26 juin. Il précise que pour être éligible au titre de ZRR la commune doit :

- être incluse dans un canton d'une densité inférieure ou égale à 35 hab./km² (31 auparavant) ;
- ou être incluse dans un arrondissement d'une densité inférieure ou égale à 37 hab./km² (33 auparavant) ;
- ou appartenir à un EPCI à fiscalité propre dont le territoire a une densité inférieure ou égale à 35 hab./km² (31 auparavant).

Le même texte reconduit le critère employé depuis l'origine pour identifier une forte proportion d'emplois agricoles, à savoir un taux de population active agricole supérieur au double de la moyenne nationale.

La prévention des risques à l'épreuve des faits

Du 17 au 20 juin, de très nombreuses communes des Pyrénées occidentales et centrales, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques, mais aussi des Landes, ont été sévèrement touchées par les crues d'une rare ampleur qui ont causé trois décès, dont deux dans des territoires de montagne.

La gravité de l'événement, qui a nécessité l'évacuation de milliers de personnes, causé d'importantes coupures d'électricité, et abouti au classement de cent dix communes de montagne en état de catastrophe naturelle, justifie qu'à l'heure du bilan *PLM* procède à un retour d'expérience afin d'établir si les outils conçus pour prévenir le risque et gérer la crise se sont montrés efficaces ou ont révélé leurs limites.

L'examen de chacun des maillons de la chaîne, qu'il s'agisse de l'identification du risque en vue de sa prévention (dossier départemental des risques majeurs et plans de prévention des risques), de l'alerte et de la mise en place d'une cellule de crise, ou encore de l'intervention des secours, et enfin de la réparation, plaide en faveur d'une appréciation largement positive.

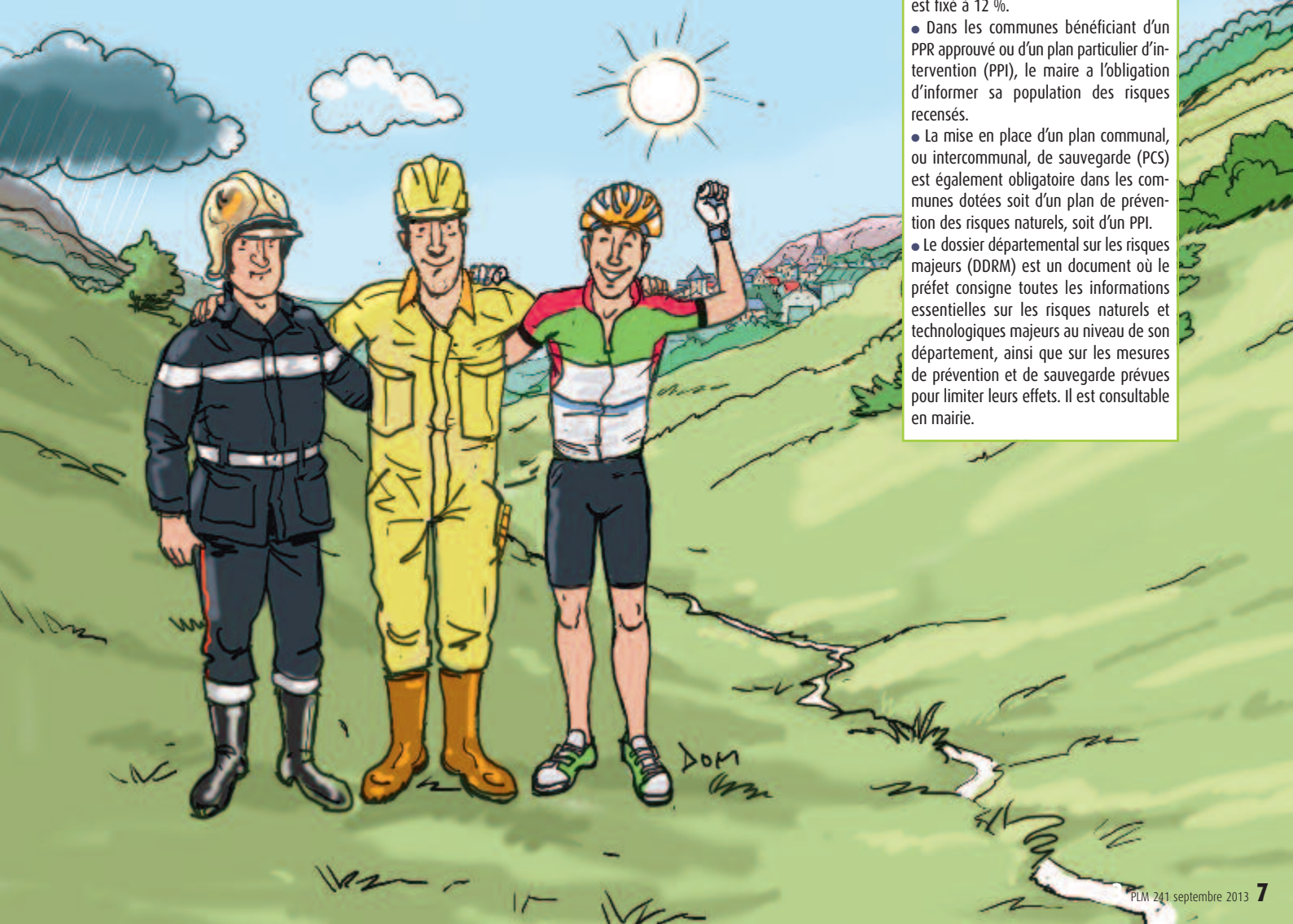

REPÈRES

PRÉVENTION ET CONNAISSANCE DES RISQUES

- Le plan de prévention des risques (PPR) est le principal instrument de l'action de l'Etat dans la prévention des risques naturels majeurs (inondations, mouvements de terrain, séismes, avalanches, feux de forêt…) et des risques technologiques (accidents industriels).
- Son élaboration est instruite par le préfet. Les élus et les usagers y sont associés par la concertation et l'enquête publique.
- Les PPR valent servitude d'utilité publique et sont annexés au plan local d'urbanisme qui doit s'y conformer.
- Pour le risque inondation, le PPR a pour but de conserver, restaurer et étendre des zones de stockage des eaux de crue.
- Basé sur le produit des primes ou cotisations additionnelles relatives à la garantie contre le risque de catastrophe naturelle, le taux de prélèvement du fonds de prévention des risques naturels majeurs est fixé à 12 %.
- Dans les communes bénéficiant d'un PPR approuvé ou d'un plan particulier d'intervention (PPI), le maire a l'obligation d'informer sa population des risques recensés.
- La mise en place d'un plan communal, ou intercommunal, de sauvegarde (PCS) est également obligatoire dans les communes dotées soit d'un plan de prévention des risques naturels, soit d'un PPI.
- Le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) est un document où le préfet consigne toutes les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs au niveau de son département, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Il est consultable en mairie.

La vie a repris son cours

Louis Dalo

Moins de deux mois après les inondations, la grande fête des guides et des bergers a pu se dérouler à Barèges, comme prévu, le 15 août.

Dans les communes touchées par la catastrophe, la reconstruction a immédiatement commencé. Les élus ont misé notamment sur l'appui précieux du Service de restauration des terrains en montagne (RTM) et des directions départementales du territoire pour repartir d'un bon pied. L'heure est maintenant à la prévention d'éventuels nouveaux désastres.

En septembre, les Pyrénées continuent, certes, à panser leurs plaies, mais dès la mi-juillet, Barèges se satisfaisait déjà d'être reliée, à certaines heures, au chef-lieu de canton, Luz-Saint-Sauveur, par une route provisoire longue de 7 km, alors qu'il aurait fallu parcourir 86 km pour arriver au même point en passant par le col du Tourmalet. Dans le village, les bonnes volontés et les bras de tous paraient au plus pressé : la poursuite du nettoyage indispensable et le confortement de certains bâtiments sur les rives du Bastan. Les pompiers et toute une armée de bénévoles, les traits tirés, déblayaient et renforçaient inlassablement digues et bâtiments. Ce n'était souvent que du provisoire mais l'essentiel était bien que la vie ait pu reprendre son cours. L'eau, l'électricité ainsi que les réseaux d'assainissement avaient été rétablis. Les thermes allaient rouvrir. Les touristes ont pu retrouver le chemin de Barèges.

Le maire de la commune, Emmanuel Corret, a tiré une première leçon de la catastrophe : « Il faut arrêter de vouloir toujours gagner du terrain sur le lit des rivières. Quand il y a un événement comme celui que nous venons de vivre, elles reprennent leur lit. » Il signifiait ainsi que les plans de prévention du risque inondation (PPRI) ne suffisent pas et affirmait qu'il convient de les réviser et de définir de nouvelles zones rouges.

Emmanuel Corret,
maire de Barèges :
« Il faut arrêter de vouloir toujours gagner du terrain sur le lit des rivières. »

En l'occurrence, Emmanuel Corret s'est fait le porte-voix de très nombreux autres élus lorsqu'il soulignait haut et fort que les effets de la politique de l'eau sont désastreux, surtout quand les cours d'eau sont sujets aux pluies torrentielles.

« Nous n'avons pas le droit de toucher au sable, aux graviers, aux arbres morts ou aux îlots qui se forment au fil des années, déplorait-il. Or, cela ne fait que rajouter à la fureur des flots. Les gaves et les rivières, il faut les entretenir. La police de l'eau qui est un service de l'Etat, avec une vue un peu intégriste de tout cela, doit maintenant le

DR

CHANTAL ROBIN-RODRIGO, *vice-présidente du conseil général des Hautes-Pyrénées :*
« LES MONTAGNARDS PYRÉNÉENS ONT BESOIN DE VOUS »

« On associe très souvent les termes "opiniâtres" et "courageux" aux habitants de nos montagnes. Après ces crues dévastatrices, il faut ajouter "solidaires" à ces qualificatifs. Aucun montagnard n'a baissé les bras, nettoyant, terrassant, empruntant les sentiers de montagne pour ravitailler les villages isolés… A l'initiative de Michel Pélieu, président du conseil général des Hautes-Pyrénées, tous les services ont été mobilisés. La cellule de crise mise en place a ainsi répondu à toutes les demandes qui nous étaient faites. Les entreprises ont travaillé sans relâche, acceptant un paiement par bordereaux de prix. Merci à toutes et à tous.

Merci également aux touristes et aux vacanciers qui sont venus nombreux en juillet et en août. Nous attendons ceux qui viendront en septembre et en automne, et, plus tard, les amateurs de sports d'hiver. Aucun de nos lieux emblématiques n'a été touché. Un seul message à leur intention : "Les montagnards pyrénéens ont besoin de vous et leur désir de vous faire découvrir leur territoire reste intact."»

comprendre et l'admettre. Il faudrait que sa surveillance soit un peu plus souple afin que nous puissions mieux protéger nos villages. »

Jean Lafont, le maire de Fos, une commune encaissée de Haute-Garonne de 250 habitants, traversée par un déferlement d'eau et de gravats abondait dans ce sens : « Ce qui nous soucie le plus, c'est l'état des berges, les bois sur le fleuve, les barrages potentiels. »

Cauterets (Hautes-Pyrénées) a été frappée à deux reprises en huit mois, mais les deux crues ont été très différentes. La première n'a pas concerné l'ensemble des cours d'eau. Celle de juin fut d'une plus extrême violence et l'eau du gave est montée à une vitesse record. La ville a été terriblement meurtrie par l'enchaînement de circonstances. Ses défenses ont été détruites. Deux maisons et un hangar agricole ont été emportés. La chaussée s'est effondrée en plusieurs endroits. Plusieurs milliers de foyers ont été privés d'électricité. Une grande partie de la route a été défoncée.

Michel Aubry,
maire de Cauterets :
« Tout le monde s'est très bien et très vite organisé, l'Etat et la population. La réactivité des uns et des autres a été exceptionnelle. »

« Tout le monde s'est très bien et très vite organisé, l'Etat et la population. La réactivité des uns et des autres a été exceptionnelle », a apprécié le maire, Michel Aubry. Si les rues de Cauterets ne sont plus désertes, ni encombrées de déchets ou d'amas en tout genre, si la remise en état a été rapide, la commune n'en demeure pas moins sous la menace de nouvelles crues ►►►

QUESTIONS À JEANINE DUBIÉ, députée des Hautes-Pyrénées

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

« Mobilisation et réactivité ont été stratégiques pour le retour à la normale »

PLM : Les intempéries catastrophiques qui ont touché les Pyrénées étaient-elles prévisibles ?

Jeanine Dubié : L'ampleur du phénomène a surpris. Mais l'enneigement exceptionnel et prolongé de l'hiver a constitué un facteur inhabituel de risque. Il rendait probable crues et inondations d'envergure en cas de précipitations abondantes. La vigilance était donc de mise, et de ce point de vue l'alerte a parfaitement fonctionné.

Sur la base de la carte de vigilance communiquée par Météo-France, le préfet a pu déclencher l'alerte et mobiliser tous les maires du département avec suffisamment d'avance pour que ceux-ci soient à leur poste et aient pu prendre les mesures préventives et d'information des populations. C'est en grande partie en raison de cette marge d'anticipation que le bilan de la catastrophe en vies humaines n'est pas trop élevé, au regard de l'ampleur spectaculaire des dommages matériels.

PLM : La cellule de crise mise en place a-t-elle dû affronter des situations inattendues ?

J. D. : A mon niveau d'information, je n'en ai pas eu connaissance. Mais je me félicite qu'elle se soit montrée méthodique et efficace. Il me semble que les problèmes ont été sériés par niveaux d'urgence, le rétablissement de l'électricité d'abord (avec une priorité pour les maisons de retraite et les stations de pompage), puis la réouverture des liaisons terrestres, car une vingtaine d'axes routiers, certains majeurs, ont été coupés durant plusieurs jours, beaucoup restant lourdement endommagés, et plusieurs ouvrages d'art ont été détruits.

L'apport de groupes électrogènes fournis par la zone de défense de Bordeaux a été stratégique dans le retour à la normale, de même que l'ampleur des effectifs mobilisés : militaires, gendarmeries, agents du conseil général, pompiers.

La réactivité du président du conseil général, Michel Pélieu, est aussi à saluer. Dès le lendemain, il a réuni l'ensemble des entreprises de travaux publics afin d'organiser les réparations d'urgence nécessaires au rétablissement des voies de circulation et mettre fin à l'isolement des communes, notamment de Cauterets et de la vallée de Barèges.

PLM : Doit-on s'attendre à un retour prochain d'un aléa de même ampleur ou bien a-t-on vécu en juin un phénomène réellement centennal ?

J. D. : Il n'est pas aisé de répondre catégoriquement à une telle question, compte tenu des interrogations croissantes qui pèsent aujourd'hui sur le changement climatique. Mais ce qui reste irréfutable, c'est que les mêmes causes produiront les mêmes effets. C'est pourquoi, sans remettre en question les fondements de la loi sur l'eau, il me semble opportun d'engager une réflexion sur la mise en œuvre de cette réglementation pour les cours d'eau à caractère torrentiel. Faciliter leur entretien régulier, dans la gestion des atterrissements et des embâcles, contribuera à mieux prévenir les risques en cas de crue.

►►► ponctuelles du cours d'eau. « Le gave a changé de lit. Il est maintenant en bordure de route. Il faut absolument le recreuser afin qu'il retrouve sa place naturelle », avertissait le maire.

Toutes ces difficultés n'empêchent pas d'aller de l'avant. Ainsi, Cauterets prépare l'arrivée des élus de la montagne de tous les massifs avec le 29e congrès de l'ANEM, les 17 et 18 octobre prochain. Tout sera prêt.

Dans la plupart des communes sinistrées, les travaux à entreprendre pour faire disparaître les stigmates de la catastrophe apparaissaient colossaux, notamment pour sécuriser les zones habitées. De plus, de nombreuses activités ont été interrompues, d'autres ont été détruites, des agricultures ont été dévastées. « On a le moral et on essaye de le garder », affirmait quand même Alain Lescoules, maire de Luz-Saint-Sauveur (Hautes-Pyrénées), où un homme a été emporté par les eaux. Et même s'il n'était pas possible de faire comme si de rien n'était, la commune a maintenu ses festivités : l'inauguration de la maison du parc national s'est déroulée comme prévu le 11 juillet et la ville a célébré les 30 ans de son festival de jazz. Ce n'était pas l'espoir qui faisait vivre mais la vie qui continuait malgré tout et les signaux donnés aux touristes que leur arrivée n'était pas seulement espérée mais très attendue.

Alain Lescoules,
maire de Luz-Saint-Sauveur :
« On a le moral et on essaye de le garder. »

Le passage du Tour de France, le 7 juillet, à Saint-Béat, Marignac, Cierp-Gaud, Anos, Lege et Luchon, a permis de redessiner quelques sourires sur les visages fatigués et parfois désespérés. « A aucun moment, il n'a été question de tout annuler », certifiait Hervé Péréfarres, le maire de Saint-Béat (Haute-Garonne), qui se montrait déjà heureux d'avoir pu offrir cette bouffée d'oxygène à ses administrés. Baume au cœur supplémentaire, à l'initiative de l'Union nationale des cyclistes professionnels, les coureurs du Tour ont renoncé à l'ensemble des primes qu'ils devaient percevoir au terme de cette 9e étape (Saint-Girons-Bagnères-de-Bigorre) afin d'en faire don aux sinistrés.

Le Tour passé, l'urgence a repris ses droits. Le retour au réel a été rude : « En pleine nuit, à 5 heures du matin, nous avons dû mettre en place un plan d'évacuation, le plan communal de sauvegarde, et évacuer nos 400 habitants », témoignait Geneviève Couret, adjointe au maire. Dans les heures qui ont suivi, Saint-Béat, posée en bord de Garonne, a été dévastée par le fleuve et ses affluents. Près de trente maisons ont été interdites d'accès en raison du risque d'effondrement. En cause, la conjonction des pluies torrentielles, de la forte chaleur qui a provoqué la fonte des neiges et des nappes phréatiques trop pleines pour pouvoir absorber ces deux phénomènes.

A Saint-Béat, dotée d'un des premiers plans de prévention des risques de Haute-Garonne, l'alerte avait été donnée : le danger pouvait survenir à tout moment entre début mai et fin juillet. « Nous avions été briefés, ce qui nous a permis de ne pas déplorer de victimes humaines », ajoutait Geneviève Couret, tandis que la cellule de crise du village continuait à gérer les problèmes du quotidien. « C'était difficile, nous avons puisé dans nos réserves, avouait le maire. Mais nous devions montrer l'exemple. Nos territoires de montagne, nous les aimons. »

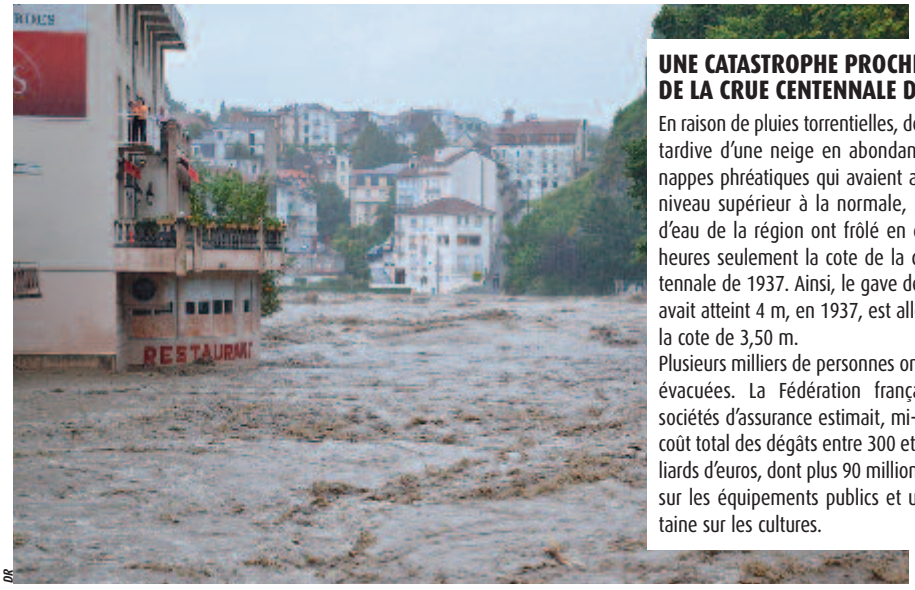

DR

UNE CATASTROPHE PROCHE DE LA CRUE CENTENNALE DE 1937

En raison de pluies torrentielles, de la fonte tardive d'une neige en abondance et de nappes phréatiques qui avaient atteint un niveau supérieur à la normale, les cours d'eau de la région ont frôlé en quelques heures seulement la cote de la crue centennale de 1937. Ainsi, le gave de Pau qui avait atteint 4 m, en 1937, est allé jusqu'à la cote de 3,50 m.

Plusieurs milliers de personnes ont dû être évacuées. La Fédération française des sociétés d'assurance estimait, mi-juillet, le coût total des dégâts entre 300 et 350 milliards d'euros, dont plus 90 millions d'euros sur les équipements publics et une vingtaine sur les cultures.

LE DISPOSITIF DES POUVOIRS PUBLICS POUR LA RECONSTRUCTION

Classement en état de catastrophe naturelle. Décidé par arrêté ministériel, il permet d'être indemnisé par le fonds catastrophes naturelles réservé à cet usage. La franchise applicable est modulée selon le nombre de précédents intervenus pour le même risque au cours des cinq années précédentes dans les communes sans plan de prévention des risques (PPR) pour le risque concerné. Cent dix communes de montagne ont été reconnues en état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 28 juin.

Application du régime des calamités agricoles. Mise en œuvre par arrêté préfectoral, elle permet aux agriculteurs de déclarer pour indemnisation leur perte de production agricole auprès du fonds de garantie des calamités agricoles.

Mesures d'aides à l'agriculture. Certaines obligations incombant aux exploitants sont atténuées ou suspendues, par arrêté préfectoral, pour certaines (1), sous réserve d'une déclaration à la Direction départementale des territoires (DDT) dans les dix jours. Ainsi :

- autorisation du pâturage et de la fauche des jachères sans formalités particulières,
- versement des aides découplées* (DPU) même en présence de «manques» dans les parcelles ou en l'absence de semis,
- paiement des aides couplées* dès lors que la mise en place a eu lieu et quel que soit l'état final de la culture. Mais l'exploitant doit respecter l'obligation de récolter,
- versement de l'annuité au titre des mesures agro-environnementales (MAE) 2013 maintenu malgré l'empêchement de respecter le cahier des charges.

Soutien aux entreprises. Les services de l'Etat, le conseil général, le comité départemental de développement économique (CDDE), et les chambres consulaires s'organisent pour répondre de façon conjointe aux interrogations des professionnels sur les pertes d'exploitation, le chômage technique (y compris l'activité partielle) et autres difficultés d'exploitation.

Aide aux collectivités. Après évaluation des dégâts aux biens non assurés des collectivités (voirie, ponts…), des crédits du fonds de réparation des dégâts causés par les calamités publiques leur sont alloués. Toutefois, sans attendre, le comité interministériel du 24 juin a débloqué une avance de 9,5 millions d'euros pour les collectivités les plus touchées.

Cette avance permet de mobiliser des subventions pour les travaux d'urgence.

Mesures fiscales.

- délai de paiement pour la plupart des impôts,
- remise ou modération d'impôts directs restant dus,
- non-application de pénalités pour retard de déclaration,
- révision de la valeur locative foncière des immeubles applicable à partir de 2014 (si la dépréciation est durable et dépasse 10 % de la valeur locative du bien),
- dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les dégâts de récolte sur pied,
- exonération de contribution de sécurité immobilière sur les renseignements hypothécaires réclamés par les assurances.

(1) Indiquées dans ce texte par un astérisque.

TRIBUNE LIBRE À JEAN-YVES LASPLACES, *directeur du Service RTM à Tarbes (Hautes-Pyrénées)*

DR

Pour le responsable du Service de restauration des terrains en montagne (RTM) pour les départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques, c'est avant tout le nombre restreint au minimum de pertes en vies humaines qui atteste de la capacité de résistance de la montagne à travers l'efficacité du dispositif de prévention des risques naturels majeurs.

« La montagne peut faire face, dès lors qu'elle dispose des bons outils »

« La violence des intempéries que les trois départements pyrénéens de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques ont connues en juin, est pour nous riche d'enseignement. Les dommages spectaculaires provoqués par les inondations (apport considérable de matériaux torrentiels grossiers entraînant des engravements massifs et des affouillements, se différenciant en cela des crues de plaine) nous ont rappelé la menace constante que représentent les dérèglements hydrographiques en montagne.

Ils confortent ainsi la dimension salutaire de la mission de service public qu'exerce le Service de restauration des terrains en montagne. Les ouvrages que nous réalisons et entretenons en altitude visent à réguler le débit des torrents et à prévenir l'érosion des sols, contribuant ainsi à réduire considérablement les risques gravitaires. S'ils n'empêchent pas les catastrophes de se produire, ils permettent souvent d'éviter le pire, avec une efficacité qui tendrait à nous faire oublier que le milieu naturel montagnard est une source constante de dangers.

La connaissance du risque demeure le maître-mot de la prévention, car c'est d'elle que dépend l'efficacité des procédures d'alerte. Le bilan des intempéries pyrénéennes en a fait la démonstration. C'est pourquoi la transcription au plus juste du risque dans les documents utilisés à sa prévention est cruciale. Le Service RTM y prend une part active en contribuant par son ingénierie à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels majeurs (PPR) qui ont en général en montagne une vocation « multirisques » (avalanches, glissements de terrain, chutes de blocs, crues torrentielles).

En l'occurrence, ces documents, tout comme les dossiers départementaux des risques majeurs (DDRM) et les plans communaux de sauvegarde, ont fait la preuve de leur fiabilité, et donc de leur utilité. Ils ont en effet évalué avec pertinence la survenance de l'aléa, seuls quelques PPR relativement anciens, qui devraient connaître très rapidement une révision, l'ont sous-estimé. On peut affirmer que la politique de prévention des risques permet à la montagne de faire face, dotée d'outils bien adaptés. »

La solidarité a joué à tous les niveaux

Les communes sinistrées ont eu besoin de tous pour que la vie puisse reprendre son cours. L'aide a été aussi citoyenne qu'institutionnelle.

Ce fut, à coup sûr, le seul effet positif de la catastrophe qui a dévasté une partie des Pyrénées entre les 17 et 20 juin : la notion d'entraide qui semblait éteinte en ce début de troisième millénaire réapparaît quand la cause est sérieuse. Le mouvement de solidarité, enclenché dès les premières images et qui ne s'est pas démenti, en témoigne largement. Les élus et les habitants des communes sinistrées ont ainsi apprécié que le président de la République, François Hollande, le président du Sénat, Jean-Pierre Bel, ainsi que deux ministres, Manuel Valls et Delphine Batho, se soient déplacés pour manifester la solidarité et l'engagement de l'Etat à débloquer les crédits nécessaires à la réparation des dégâts qui ne seraient pas pris en compte par les assurances.

Martin Malvy,
président du conseil régional :
« J'ai vu beaucoup d'inondations, mais jamais autant de violence de l'eau et de dégâts publics et privés. L'heure est à la solidarité nationale. »

Les entreprises et les commerces touchés, notamment dans le secteur touristique, devaient bénéficier de facilités et de délais de paiement sur les charges fiscales et sociales. Le fonds national des calamités agricoles devait être mis à contribution. Les députés et les sénateurs des zones sinistrées et avoisinantes se sont également mobilisés. Des pelotons de gendarmes mobiles, des pompiers des services départementaux d'intervention et de secours, ainsi que l'Armée, ont répondu présent avec empressement.

« De notre côté, affirme le maire de Luz-Saint-Sauveur, Alain Lescoules, nous sommes fiers de la réactivité dont ont fait preuve la commune et le département. » Le conseil général des Hautes-Pyrénées a été d'une grande efficacité. Sous l'égide de son président, Michel Pélieu, les entreprises du département se sont regroupées et ont travaillé ensemble au déblaiement et à la reconstruction. Après que le président du conseil régional de Midi-Pyrénées, Martin Malvy, s'était rendu sur les lieux de la catastrophe, une enveloppe de l'ordre de 15 millions d'euros a été débloquée par la Région. « J'ai vu beaucoup d'inondations, mais jamais autant de violence de l'eau et de dégâts publics et privés. L'heure est au secours et à la solidarité nationale », avait-il déclaré le 21 juin après sa visite à trois des communes les plus sinistrées : Barèges, Saint-Béat et Luz-Saint-Sauveur.

Toutefois, ce qui a le plus étonné, c'est que l'aide soit arrivée de partout aussi spontanément. De l'argent, des colis, mais aussi des bras, le tout estampillé Croix-Rouge, Secours populaire, Secours catholique… Sans oublier la massive et efficace mobilisation d'innombrables bénévoles et leurs cellules d'aide dont celles chargées de l'assistance médico-psychologique. Le maire de Barèges, Emmanuel Corret, ne s'en montre pas autrement surpris : « En montagne, l'entraide reste une constante. Dès que quelqu'un est dans la gêne, on oublie les rancœurs et tout le monde se remonte les manches. » Belle leçon de vie, en tout cas.

LE SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES RESTRUCTURÉ DEPUIS LE 1ER JUILLET

Sans qu'il y ait de rapport de cause à effet, puisque cette réforme avait été décidée bien avant la catastrophe, le service de prévision des crues (SPC) du gave de Pau, jusque-là installé à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Pau, a été regroupé avec ceux du Gard, de l'Adour et de la Dordogne au sein du SPC GAD qui a emménagé à Bordeaux le 1er juillet.

Cette centralisation ne devrait pas se faire au détriment de l'instantanéité des observations, puisque les données relevées par les instruments de mesure des crues, régulièrement répartis sur l'ensemble des rives, sont télétransmises tous les quarts d'heure, ce qui permet une réactivité d'alerte efficace.

TOUT SERA-T-IL RECONSTRUIT ?

Sur l'ensemble des dommages constatés, qu'il s'agisse de biens privés ou d'équipements publics, le sinistre a-t-il révélé des aberrations ? A savoir des constructions de bâtiments ou d'ouvrages qui auraient en leur temps été autorisées avec légèreté au regard du risque tel qu'il était connu, ou bien qu'il ne paraît plus raisonnable de reconstruire, étant donné les enseignements que l'on tire de la catastrophe. Interrogées sur ce point, les préfectures répondent par la négative, concédant que les interdictions de reconstruire ne concerneront que des situations marginales et en nombre très limité.

Au total, le bilan est donc pleinement rassurant puisqu'il confirme que l'urbanisation dans son ensemble n'a été ni facteur d'aggravation, ni d'exposition accrue au risque.

PASCAL PAVANI/AFP

Les élus et les organisations agricoles de massif coordonnent leur action pour la mise en place de la future PAC

La contribution des agriculteurs à un environnement de qualité doit être reconnue et rémunérée.

Des représentants des organisations agricoles de massif ont rencontré le 3 juillet la présidente de l'Association, Frédérique Massat, avec à ses côtés Sophie Dion et Bernard Accoyer, députés de Haute-Savoie, et Marc Carballido, vice-président du conseil régional de Midi-Pyrénées, pour convenir d'une stratégie à défendre auprès du ministre de l'Agriculture dans la perspective de la mise en œuvre au niveau national de la politique agricole commune de 2014 à 2020.

POUJOL/FOTOLIA.COM

Au cours de cette réunion, les responsables agricoles ont passé en revue l'ensemble des outils qui seront mobilisables dans le cadre de la PAC 2014-2020 pour exposer selon quelles modalités ceux-ci pourront être utiles aux agriculteurs de montagne. Nombre des propositions exposées relèvent d'arbitrages qui doivent être réalisés au niveau national.

Ainsi, concernant le nouveau droit de production de base (DPB), prime à l'hectare uniforme pour tous, il a été demandé que sa mise en place se fasse le plus rapidement possible, et que les contreparties environnementales exigées pour bénéficier du « supplément écologique » soient la perpétuation des bonnes pratiques habituelles, de façon à ce que soit reconnue et rémunérée la contribution des agriculteurs à un environnement de qualité.

La deuxième priorité exposée a été d'obtenir la confirmation de l'incorporation des montants de l'actuelle prime herbagère agro-environnementale (qui doit disparaître) à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). Le principe en est pratiquement acquis mais l'éventualité d'une augmentation, qui serait pourtant nécessaire, est bien moins certaine.

Enfin, s'agissant des cadres régionaux en préparation pour la gestion des mesures de développement rural, les organisations agricoles de massif s'inquiètent que jusqu'ici aucune Région n'ait envisagé de mesures agro-environnementales et climatiques spécifiquement fléchées vers la montagne.

L'Association a pris bonne note de ces propositions et s'est engagée à les relayer auprès du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Stéphane Le Foll, lors de l'audience du 24 juillet. Par ailleurs, elle a également pris l'initiative de suggérer aux Régions une réunion sur l'enrichissement des cadres régionaux de développement rural par une thématique montagne.

RECOURS PLUS RESTRICTIF AU BROMADIOLONE POUR LUTTER CONTRE LES CAMPAGNOLS

Un nouveau projet d'arrêté relatif à la lutte contre la prolifération des campagnols devait être publié pour cette rentrée. Il a pour but de soumettre l'usage de la bromadiolone à des conditions encore plus restrictives.

Faute d'accord entre les deux ministères concernés, celui de l'Agriculture et celui de l'Ecologie, cela fait cinq ans que l'arrêté de 2005 relatif à la lutte contre le campagnol terrestre n'a pu être reconduit, et que les invasions cycliques de campagnols (ou rats taupiers) sont gérées par des dispositifs locaux arrêtés en préfecture.

Le protocole habituellement retenu consiste à encourager les propriétaires de prairies concernés à s'engager par contrat à des moyens de lutte raisonnés, les autorisant à recourir au bromadiolone jusqu'à un certain niveau d'indice de prolifération. Celui-ci est évalué en divisant les parcelles sur toute leur diagonale en sections de cinq pas chacune et en y comptabilisant le nombre d'indices de présence récents.

Ce pesticide étant hautement toxique pour la faune sauvage, notamment avicole, on doit y recourir de façon limitée. La découverte d'une cinquantaine de milans royaux empoisonnés par ce produit dans le nord du Massif central (essentiellement dans le Puy-de-Dôme) a relancé l'actualité d'une mise à jour de l'arrêté interministériel. Le plafond de prolifération serait ainsi abaissé à 33 % au lieu de 50 % jusqu'ici (un indice de présence relevé toutes les trois sections au lieu de deux).

Cette interdiction plus précoce de la bromadiolone aura pour effet de laisser démunis les éleveurs concernés. En effet, la seule alternative efficace à la lutte chimique serait le retournement des prairies infestées mais celle-ci est catégoriquement interdite pour pouvoir bénéficier de la prime herbagère agro-environnementale.

De nombreux élus de la montagne s'en sont émus et l'ANEM a saisi les ministres en charge de l'Agriculture et de l'Ecologie pour que le nouveau plafond ne s'applique qu'aux éleveurs qui ne sont pas engagés par contrat dans la lutte raisonnée.

Le rapport Duron dégraisse le SNIT

La commission Mobilité 21, présidée par Philippe Duron, député-maire de Caen, chargé de faire du SNIT un schéma national de mobilité durable, a rendu ses propositions le 27 juin.

S'éloignant du projet esquissé par le schéma national des infrastructures de transport (SNIT) de réaliser, en vingt-cinq ans, soixante-dix grands projets d'un coût total de 245 milliards d'euros, le rapport remis à Frédéric Cuvillier, ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, réduit nettement les ambitions et prend le parti d'accorder la priorité aux dessertes de proximité et à l'amélioration des réseaux existants.

Priorité aux dessertes de proximité et à l'amélioration des réseaux existants.

Ces recommandations, paraissant a priori peu enthousiasmantes, se veulent avant tout pragmatiques en actant l'assèchement des possibilités de financement en temps de crise. Leur traduction abrupte et immédiate est une réduction drastique de la liste des investissements à considérer comme prioritaires d'ici 2030.

Le rapport propose en effet deux hypothèses aux implications financières distinctes, l'une basée sur le nombre restreint de neuf projets majeurs, comprise entre huit et dix milliards d'euros, et l'autre concernant une vingtaine d'équipements sur un montant de dépenses oscillant entre 28 et 30 milliards d'euros.

En outre, les projets prioritaires pour améliorer l'existant concernent d'abord la modernisation des plates-formes portuaires du Havre et de Fos-Marseille, et le perfectionnement des grands nœuds ferroviaires de Paris, Lyon et Marseille. Autant dire que cette logique laisse peu d'espace aux équipements structurants qui pourraient désenclaver les massifs montagneux.

Il faut noter que parmi le premier groupe « des neuf projets », figure la route Centre-Europe Atlantique (RCEA) pour ce qui concerne son tronçon dans les départements de l'Allier et de la Saône-et-Loire.

De même, dans le second groupe « des vingt équipements », on relève quelques équipements qui peuvent intéresser la montagne (le plus souvent indirectement) *(voir ci-dessous)*.

Deux scénarios en concurrence, portant soit sur neuf, soit sur vingt projets majeurs.

Un des grands perdants de ce « mercato » semble sans conteste la liaison ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse dont il n'est plus question, sans parler des projets dont les élus de la montagne avaient défendu l'inscription au SNIT *(voir « PLM » n° 213 de février 2011)*.

Néanmoins, le schéma de mobilité durable que préconise le rapport Duron a le mérite de revivifier les réseaux d'infrastructures déjà en place, et insiste sur la nécessité de rénover sur ce point la contractualisation entre les Régions et l'Etat au service des approches intermodales.

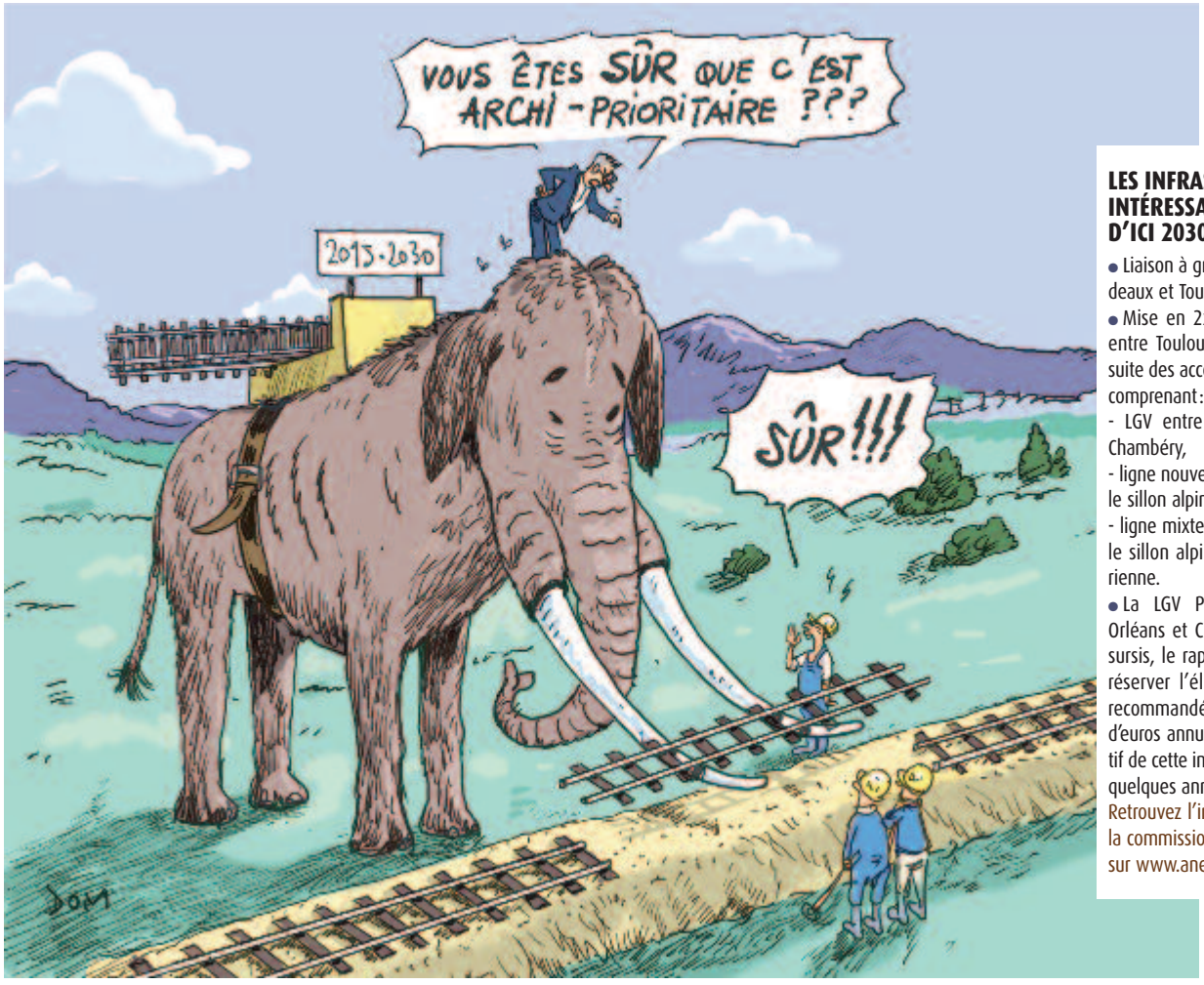

LES INFRASTRUCTURES INTÉRESSANT LA MONTAGNE D'ICI 2030

- Liaison à grande vitesse (LGV) Bordeaux et Toulouse.
- Mise en 2x2 voies de la RN 126 entre Toulouse et Castres, et poursuite des accès à la liaison Lyon-Turin comprenant :
  - LGV entre Lyon-Saint-Exupéry et Chambéry,
  - ligne nouvelle de fret entre Lyon et le sillon alpin,
  - ligne mixte (fret-voyageurs) reliant le sillon alpin à Saint-Jean-de-Maurienne.
- La LGV Paris-Lyon passant par Orléans et Clermont-Ferrand est en sursis, le rapport préconisant de lui réserver l'éligibilité aux provisions recommandées de deux milliards d'euros annuels si le besoin impératif de cette infrastructure apparaissait quelques années avant 2030.

Retrouvez l'intégralité du rapport de la commission Mobilité 21 sur www.anem.org

LES DATES

9 septembre
Session plénière du Parlement européen

10 septembre
Ouverture de la session extraordinaire du Parlement

20-21 septembre
Conférence environnementale

27 septembre
Présentation du 5e rapport du GIEC[1] sur l'état du changement climatique

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

AUDIENCES

L'ASSOCIATION REÇUE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES EUROPÉENNES

ANEM

Une délégation de l'ANEM, composée de sa présidente, Frédérique Massat et d'Annie Genevard, députée du Doubs, a été reçue le 23 juillet par Thierry Repentin, ministre délégué chargé des Affaires européennes.

Après avoir rappelé le vœu d'une politique européenne de la montagne avec l'acceptation d'un livre vert donnant un contenu à l'article 174 du traité de Lisbonne, la présidente a plaidé plus précisément pour une évolution des services d'intérêt général, notamment en matière d'éducation et de santé, pour le développement du très haut débit, le financement des transports, et l'adaptation des normes.

La future directive relative aux concessions, tout juste approuvée par le Conseil des ministres de l'Union européenne, le 17 juillet, a également été au centre des échanges. Le ministre a fait valoir que la France avait obtenu la reconnaissance d'un régime spécifique pour les équipements de sport et de tourisme de montagne.

Concernant la gestion interrégionale des fonds structurels 2014/2020, le ministre s'est dit partisan d'une véritable politique de la montagne, à l'instar du dossier récemment déposé, pour une stratégie macrorégionale alpine portée par six Etats. En conclusion, il a regretté que les fonds disponibles de la Banque européenne d'investissement (BEI) ne soient pas suffisamment utilisés (7 milliards annuels disponibles jusqu'en 2015) et jugé utile de mieux informer les collectivités, notamment suite à l'accord intervenu le 13 juin entre la BEI et la Caisse des dépôts. *PLM* reviendra sur ce sujet dans un prochain numéro.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE APPORTE DES PRÉCISIONS SUR LA FUTURE PAC

L'audience accordée à l'Association le 24 juillet par le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a permis d'apporter des réponses à plusieurs questions soulevées par les propositions que les organisations agricoles de massif avaient présentées à l'ANEM le 3 juillet.

Déterminé à utiliser au maximum, dans le premier pilier, les possibilités d'aides couplées, il a confirmé sa priorité pour le secteur de l'élevage. Il a cependant clairement manifesté l'intention de ne pas recourir à la possibilité offerte, dans le premier pilier, d'accorder un supplément de DPB (droit à paiement de base) en raison de handicaps territoriaux, considérant que cet outil, à l'avenir incertain, ne permet pas un ciblage aussi précis que l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), dont l'augmentation reste à ses yeux prioritaire.

Le ministre a également donné des assurances sur la pérennisation de la politique de modernisation des bâtiments d'élevage en montagne et sur l'adoption d'une mesure agro-environnementale et climatique en faveur du pastoralisme.

Enfin, s'agissant de la lutte contre les campagnols *(voir p.12)*, il a confirmé que le plafond de 50 % d'indices de présence pour pouvoir recourir au bromadiolone serait maintenu, mais a seul profit des éleveurs engagés par contrat dans une lutte raisonnée.

COMITÉ DIRECTEUR

Représentation montagne, PLU intercommunal et couloirs jaunes

Le dernier comité directeur avant la coupure estivale, qui s'est tenu le 18 juillet au Sénat, à l'invitation de son président, Jean-Pierre Bel, avait un ordre du jour chargé. Trois dossiers ont particulièrement mobilisé les débats : le suivi du projet de loi de modernisation de l'action publique, l'entrée en discussion du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), mais aussi la résurgence du projet de guide méthodologique pour l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR) avalanches.

Concernant la représentation des territoires de montagne, la présidente de l'ANEM a rendu compte de l'adoption à l'Assemblée des amendements attribuant un siège aux élus de montagne au sein du Haut Conseil des territoires, ainsi qu'en Régions, dans les conférences territoriales de l'action publique. Elle a attiré l'attention des sénateurs sur la nécessité de les sécuriser (en votant si possible les articles en termes identiques). Le sujet de la représentation montagne a été évoqué à nouveau, en fin de réunion, au sujet du redécoupage cantonal. Le secrétaire général, Laurent Wauquiez, s'est notamment inquiété du redécoupage des cantons dans les départements de montagne. Il a indiqué que le Conseil constitutionnel admettait la possibilité de s'écarter de la règle des plus ou moins 20 % en s'appuyant sur le relief, l'enclavement et la superficie.

Il a été demandé aux membres du comité directeur de faire remonter les cartes cantonales qui ne tiendraient pas compte de la spécificité montagne.

L'évocation du projet de loi ALUR, qui devait être débattu en commission à l'Assemblée la semaine suivante, a donné lieu à un débat sur la pertinence en montagne du plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal pour se solder sur le constat qu'en la matière il est nécessaire de prévoir des délais suffisants pour imposer une telle démarche.

DR

Le président du Sénat à la tribune, avec à ses côtés Laurent Wauquiez, Frédérique Massat, et Jean Picchioni, nouveau trésorier de l'ANEM.

Plusieurs dispositions du texte *(voir « PLM » n° 240 de juillet-août)* risquant de limiter drastiquement les possibilités de construction en montagne, il a été décidé de mettre au point une batterie d'amendements qui seront présentés directement auprès des rapporteurs, en vue du débat en séance début septembre.

Enfin, s'agissant de la dernière tentative de l'administration de publier son projet de guide méthodologique pour l'élaboration des PPR avalanches, Martial Saddier, député de la Haute-Savoie, a rendu compte de l'entrevue qu'il avait eue à ce sujet le 16 juillet au cabinet du ministère de l'Ecologie.

Ayant confirmation que l'ouvrage en consultation dans les préfectures jusqu'à la mi-septembre persistait dans la création de zones jaunes où le risque tricentennal serait pris en compte, le comité directeur a adopté à l'unanimité une motion destinée au ministre, rappelant l'opposition unanime des élus de montagne à ce projet.

17-18 octobre

29e congrès de l'ANEM à Cauterets (Hautes-Pyrénées)

L'ÉLU DU MOIS

ALAIN FAURÉ : UNE ÉNERGIE AU SERVICE DE L'EMPLOI

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Le parcours de ce nouveau membre du comité directeur atteste ses origines à la fois paysannes et industrielles. Attaché aux valeurs de justice sociale, de droit à une éducation de qualité pour tous, de laïcité et de soutien tant du monde rural que du monde associatif, il entame son parcours politique en 1989 en tant que conseiller municipal des Pujols, commune ariégeoise de 700 habitants, non loin de Pamiers, où il est chargé des dossiers de la jeunesse et des écoles.

Il crée aussitôt un syndicat intercommunal à vocation éducative (SIVE) afin de regrouper sept villages et sauver l'école à classe unique de Saint-Amadou. L'opération est un succès puisque l'établissement qui n'avait alors que 64 élèves répartis entre trois classes en compte aujourd'hui 171 pour dix classes.

Conjuguant l'exercice de son mandat avec son métier de commercial puis de concessionnaire d'une grande marque de photocopieurs et imprimantes, il participe également à la création de la communauté de communes du Pays de Pamiers, avant de devenir adjoint au maire en 1995, poursuivant son engagement, du Couserans, au Pays d'Olmes.

C'est un combat qu'il mène désormais à l'Assemblée puisqu'il succède à Henri Nayrou comme député de la seconde circonscription de l'Ariège. Membre de la commission des finances, il participe à l'élaboration de toutes les mesures législatives en rapport avec l'emploi avec une attention soutenue, et parfois avec impatience. Il déplore par exemple la lenteur des procédures pour un dispositif comme le crédit impôt compétitivité emploi, et souhaite que le travail du législateur soit mieux connu et plus lisible par les citoyens.

Il espère que la deuxième année de son mandat de député sera celle de la contre-offensive qui redonnera confiance aux Français.

ÉCHOS DU PARLEMENT

Cette rubrique a pour objectif de rendre compte, de manière non exhaustive, de l'activité parlementaire de la présidente et du secrétaire général de l'ANEM, et plus largement des députés et sénateurs membres du bureau, concernant les territoires de montagne. Les interventions relayées par « PLM » peuvent être des questions écrites ou orales, d'actualité, au gouvernement, voire des interventions en séance publique sur des textes, ou des dépôts de proposition de loi. Faute de place, les textes des questions et de leurs réponses sont réduits à l'essentiel. On en retrouvera l'intégralité en ligne grâce au lien mentionné pour chacune.

DAVID DEBRON / FOTOLIA.COM

SÉNAT

ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

Projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

Séance du mercredi 17 juillet
Intervention de Frédérique Massat, députée de l'Ariège

A l'heure où nous débutons l'examen de ce texte, je souhaite tout d'abord saluer le travail du rapporteur. Le texte transmis par le Sénat avait été amputé de nombreuses dispositions ; les travaux du rapporteur de la commission des lois ont permis de le faire évoluer favorablement. Elue de la montagne, je ne vais pas vous parler de la métropole pas plus que des Régions. Je centrerai mon propos sur deux dispositifs : le Haut Conseil des territoires et les conférences territoriales de l'action publique.

Prévu dans le dernier volet du triptyque de décentralisation, le Haut Conseil des territoires a été introduit par le rapporteur dans le présent texte, qui est le premier de la série. C'est une avancée importante qui donne de la cohérence au projet de moderniser l'action publique sur les territoires. Cette nouvelle instance de dialogue privilégiée assurera la cohérence entre les différentes politiques publiques associant l'Etat et les collectivités territoriales. Le Haut Conseil pourra donner son avis sur les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales, ainsi que sur toute proposition d'acte législatif de l'Union européenne ayant un impact sur les collectivités territoriales.

La formation plénière du Haut Conseil des territoires permettra une représentation effective de tous les territoires. Je tiens à saluer ici l'esprit d'ouverture de Monsieur le rapporteur et de Madame la ministre, qui ont estimé légitime et souhaitable que la montagne puisse avoir un représentant à part entière dans cette instance. Le respect de la spécificité des territoires n'est pas seulement une incantation au sein de la majorité gouvernementale, comme l'ont une fois de plus illustré – et je l'en remercie – les propos introductifs de Madame la ministre.

La conférence territoriale de l'action publique sort renforcée de l'examen en commission. La rationalisation de l'action publique est réintroduite dans le texte à travers les « conventions territoriales d'exercice concerté » que les collectivités pourront élaborer au sein de la conférence territoriale. Le mécanisme introduit par le rapporteur a le mérite d'être plus souple que la version originale du projet de loi. Il a l'avantage de responsabiliser les élus locaux dans l'exercice des compétences qui leur sont dévolues, sans pour autant prévoir un cadre trop strict.

La commission des Lois a souhaité retravailler la composition des conférences territoriales pour éviter des assemblées pléthoriques. Elle a aussi intégré la présence, le cas échéant, d'un représentant de la montagne. Il est essentiel que la spécificité des territoires de montagne, qui a été reconnue et consacrée par la loi Montagne du 9 janvier 1985, puisse être représentée au sein de ces conférences.

Monsieur le rapporteur et Madame la ministre ont soutenu cette demande que je porte depuis plusieurs mois ; je les en remercie. http://videos.assemblee-nationale.fr/media.10.4551.1900553

PHOTOGRAPHIE SÉNAT

Avenir de la production laitière en zone de montagne

Question écrite de Jean Boyer, sénateur de la Haute-Loire

Monsieur Jean Boyer attire l'attention de Monsieur le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, sur l'avenir de la production laitière en zone de montagne. 2014 sera une année clé en ce qui concerne la production laitière. En effet, la libération prévue des quotas risque d'amener une baisse des prix, donc des revenus moindres pour les producteurs situés en zone de montagne. En effet, les exploitants de ces territoires n'ont pas la possibilité d'un développement fort de leurs productions. Une compensation naturelle et légitime pourrait être l'identité « lait de montagne ». Il lui demande de lui indiquer les perspectives que les agriculteurs peuvent espérer, notamment ceux situés en zones difficiles et dont la ressource principale est le lait. Il aimerait connaître les efforts que le gouvernement pourrait consentir pour pallier cette évolution inquiétante pour l'ensemble de la filière des producteurs de lait de montagne. http://www.senat.fr/questions/base/2013/qSEQ130707186.html

29e CONGRÈS DES ÉLUS de la MONTAGNE

17 & 18 octobre 2013

CAUTERETS | HAUTES-PYRÉNÉES

LA MONTAGNE, UN CARACTÈRE SINGULIER

DES SOLUTIONS INNOVANTES

L'ANEM a vocation à représenter

25 % du territoire **6** massifs **4,9** millions d'habitants
6 235 communes **48** départements **12** régions

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE